

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de FOURATI Laurianne et VITSE Roselyne. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Finances

- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018

Le Conseil Municipal décide de conserver les taux de fiscalité directe locale pour 2018 aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 21.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.26 %

- Anticipation du vote du Budget Primitif 2018

Afin de permettre le règlement de factures d'investissement au cours du premier trimestre 2018, le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits suivants au budget primitif 2018 :
de la Commune

- Compte 2051 + 2800€
- compte 2188 + 200€
- compte 2318 + 3100€

du Pôle santé :

- Compte 1641 + 10000€

II/ Environnement

La commission environnement a décidé de revoir la disposition des illuminations rue de Chigny et de commander davantage de décorations pour les fêtes de Noël 2018.

Suite au passage du jury de fleurissement en 2017, les entrées de village seront repensées. Une réflexion sera menée sur l'aménagement paysager du pôle santé.

La commission envisage d'organiser une animation cet été. Il sera proposé aux participants de prendre des photos et de réaliser des dessins qui seront exposés en 2019 le long de la balade fleurie.

III/ Voiries

Les travaux rue de la Gaité ont été suspendus afin de commander les pavés.

Des devis ont été demandés pour la rénovation de la rue M Chansou par le Grand Reims.

Il est envisagé de réaliser une cession de terrain afin de créer des places de stationnement devant la micro crèche.

Vu la construction des nouvelles habitations rue du Pavé (n°13 bis) et rue des Rozais, le Conseil municipal décide :

- de la rénovation des trottoirs et de la création d'entrées charretières et de la réfection de la voirie
- Sollicite la CU du GRAND REIMS pour la prise en considération du dossier programmation et études ainsi que la réalisation de ces travaux

Vu la détérioration des rues de la Liberté et de la République, le Conseil décide :

- de la rénovation et de la réfection de la voirie et des réseaux (eaux pluviales, potable et assainissement) enfouissement des réseaux secs de la rue de la Liberté : priorité 1
- de la rénovation et de la réfection de la voirie et des réseaux (eaux pluviales, potable et assainissement) et enfouissement des réseaux secs de la rue de la République : priorité 2
- Sollicite la CU DU GRAND REIMS pour la prise en considération des dossiers (programmation et études) ainsi que la réalisation de ces travaux

Une demande d'occupation du domaine public a été déposée par l'établissement « le Bacchus ». Les services du Grand Reims ont été questionnés afin d'installer une terrasse surélevée sur la voirie. Il sera possible de prévoir l'occupation par convention. Des places de stationnement seront supprimés et les lieux sécurisés.

Un devis pour la taille d'arbre par la société BDZ est accepté pour un montant de 550€ TTC. Il sera demandé aux entreprises de faire de nouvelles propositions tarifaires pour la tonte du stade.

Un devis d'un montant de 6500€ HT est présenté pour la pose de grave bitume sur 60 m à l'entrée de la rue J DROT.

Deux bancs seront commandés auprès de la société COMAT et VALCO.

IV/ Bâtiments

Un devis de 7300 € est présenté au Conseil pour la rénovation des locaux de la Maison des Associations. D'autres devis seront demandés afin de comparer les offres.

Le planning d'utilisation des salles de la maison des associations sera revu compte tenu de la mise en place de la semaine d'école de 4 jours à la rentrée prochaine.

Le devis de 1740€ TTC de la société CAMDA est accepté par les membres du conseil pour la dépigeonnisation.

V/Fêtes et Associations

Une journée portes ouvertes sera organisée le 2 juin 2018 par l'établissement « Prise de Mousse ». Il sera proposé d'installer des stands près de l'église derrière le parking et le long de la ruelle square de la Liberté au tarif de 10€ les 3m. Les groupes de musique pourront se placer place de la Gare, place de la Mairie, Place de l'église et à la coopérative.

Une balade de véhicules d'époque est prévue le 27 mai prochain.

Le devis de 2165.61€ TTC de la société EUROBENGALE est accepté pour l'organisation du feu d'artifice. Un concert pique-nique sera également organisé.
La chasse aux œufs aura lieu le 1^{er} avril au château de Rilly.

Une fanfare est prévue lors de la fête patronale le samedi 19 mai. Des billets gratuits d'une valeur de 5€ seront offerts aux enfants de la commune. Une animation sera prévue le dimanche uniquement.

Les tarifs des emplacements fixés par le Conseil ont été comparés aux tarifs d'une vingtaine d'autres communes. Les membres du Conseil décident de ne pas les modifier et d'en informer les forains.

VI/ Demande d'avis du service des domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques

Le service des domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne sera sollicité afin de connaître la valeur vénale du bâtiment communal cadastré D 1024.

VII/ statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims

Vu la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

Vu la délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

VIII/ Questions diverses

Cimetière

Le devis de la société PECHENARD de 888.44€ est accepté pour la reprise d'une concession double.

Le règlement du cimetière sera modifié afin de demander aux entreprises de reboucher les tombes en grave ciment et éviter tout effondrement.